

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02177

Numéro SIREN : 820 547 198

Nom ou dénomination : 2F COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/009382

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/009382**
n° de gestion : **2016B02177**
n° SIREN : **820 547 198 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 15/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2F COURTAGE - Société par actions simplifiée
45 allée Jean Jaurès 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2409475

Désignation de l'entreprise **Société 2F Courtage**

Néant *

Adresse de l'entreprise **45 allées Jean Jaurès**

31000 TOULOUSE

Numéro SIRET * **8 2 0 5 4 7 1 9 8 0 0 0 1 1**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**

Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 9		Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 1 8	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	010	012	207 025	207 025		
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	2 320	140	914	
	Immobilisations corporelles *	028	030	4 828	3 318	1 510	2 713
	Immobilisations financières * (1)	040	042	70	70	70	70
Total I (5)	044	048	214 242	5 498	208 744	210 721	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	STOCKS						
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	070				
	Autres * (3)	072	074	3 018		3 018	3 196
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086				
	Charges constatées d'avance *	092	094	863		863	789
Total II	096	098	3 880		3 880	3 985	
Total général (I+II)	110	112	218 123	5 498	212 625	214 707	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		200			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		14 418	6 330		
	Résultat de l'exercice	136		19 223	8 288		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		35 840	16 618		
	Provisions pour risques et charges	154					
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		120 572	148 965		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 795	8 412		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	31 859	47 418	40 712		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		176 784	198 089			
Total général (I + II + III)	180		212 625	214 707			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	119 790		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		3 0 0 6 2 0 1 9	2	3 0 0 6 2 0 1 8	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue biens	215		214		
	services *	217		218	96 447	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	25	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	96 472	97 927
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	27 221	37 673
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243		244	3 810	1 946
	Rémunérations du personnel *			250	34 665	27 165
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 939	8 138
	Dotations aux amortissements *			254	1 977	1 977
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)	259		262	13	1
(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	71 626	76 900
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	24 847	21 026
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	2 203	2 283
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347)	347		300	172	9 323
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348)	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 249	1 132	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	19 223	8 288
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	3 249	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	102	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelles (44 sexes) 986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 undecies) 138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CFCI (art 44 undecies) 990			
Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser BUD (art 44 sexdecies) 992			
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655				350	915	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	21 659	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	21 659	372

« 2F COURTAGE »
SAS au capital social de 2000€
Siège social 31000 TOULOUSE
45 Allée Jean Jaures
RCS TOULOUSE 820 547 198

**PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF.**

L'an Deux Mille Dix NEUF, le 24 Septembre 2019 à Dix Heures,

Les associés de la société 2F COURTAGE se sont réunis en assemblées générale ordinaire Annuelle, 45 allée Jean Jaurès 31000 TOULOUSE sur convocation faite à chaque associé. Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par mes associés.

L'assemblée est présidée par Frédéric LARTIGUE, président de la société.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2000 actions sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de l'assemblée dépose au bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés
- L'inventaire et els comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin 2019.
- Le rapport de gestion du président
- Le rapport spécial du président sur les conventions
- Le Texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- 1- Rapport de gestion du gérant
- 2- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30.06.2019 et quitus au Gérant.
- 3- Affectation du résultat de l'exercice,
- 4- Approbation convention entre les associés et la société.
- 5- Approbation rémunération président
- 6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

h

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir eu connaissance du rapport de gestion sur la marche de la société au cours de l'exercice écoulé, sur les comptes et le bilan du dit exercice, approuve les comptes et le bilan tels qui lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Elle constate que l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 19223 euros.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30.06.2019 et les documents s'y rapportant tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat de 19223 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 19223€ :
Au REPORT A NOUVEAU pour 19223€.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Monsieur LARTIGUE Frédéric président et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223 19 du Nouveau Code de Commerce. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Monsieur ARDIT Frédéric ancien Associé et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223 19 du Nouveau Code de Commerce. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre la SARL EOCFI INVEST CONSEIL PO associé et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223 19 du Nouveau Code de Commerce. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à



l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le Monsieur Frédéric LARTIGUE Président n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice écoulée. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au président d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

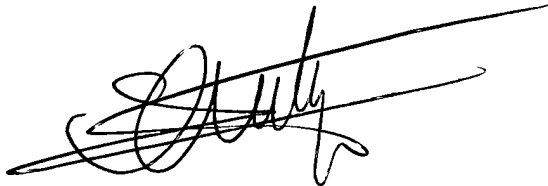
Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole. Le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il est décidé, il est dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT.

Frédéric Lartigue

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Lartigue', written over a horizontal line.

« 2F COURTAGE »
SAS au capital social de 2000€
Siège social 31000 TOULOUSE
45 Allée Jean Jaures
RCS TOULOUSE 820 547 198

**COMPTE RENDU DU RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES A L'ARTICLE L 223 19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE.**

Messieurs,

En application de l'article L 227-10 Alinéa 1 du code de commerce, le président d'une société par action simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un des ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 dudit code.

Nous vous indiquons que sont intervenus au titre de l'exercice écoulé les conventions suivantes.

CONVENTION I.

IDENTITE DE LA PERSONNE CONTRACTANTE :

Monsieur Frédéric LARTIGUE, président associé :

- N'a perçu une rémunération au cours de l'exercice.

- A laissé à la disposition de la société des sommes en compte courant non productrices d'intérêts dont le montant au 30.06.2019 est de 142 €uros.

CONVENTION II.

IDENTITE DE LA PERSONNE CONTRACTANTE :

Monsieur Frédéric ARDIT, associé :

- N'a perçu une rémunération au cours de l'exercice.

- A laissé à la disposition de la société des sommes en compte courant non productrices d'intérêts dont le montant au 30.06.2019 est de 8284€uros.

CONVENTION III.

IDENTITE DE LA PERSONNE CONTRACTANTE :

LA SARL ECOFI INVEST CONSEIL PO associé :

- A laissé à la disposition de la société des sommes en compte courant productrices d'intérêts dont le montant au 30.06.2018 est de 23134 €uros. + 300€ d'intérêt.

LE PRESIDENT.
24 Septembre 2019
Frédéric LARTIGUE

